



Assemblée générale

Distr. limitée
20 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Deuxième Commission

Point 120 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de décision déposé par le Bureau

Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [77/335](#) du 1^{er} septembre 2023, en particulier les dispositions relatives à ses méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020, 75/548 B du 29 juillet 2021 et 77/538 B du 24 juillet 2023, demande au Bureau de la Deuxième Commission d'organiser, dans les premiers mois de 2024, jusqu'à deux dialogues informels durant lesquels la Commission examinera ses méthodes de travail et d'actualiser le document de séance sur les méthodes de travail de la Deuxième Commission à l'issue de ces discussions.

